

Aujourd'hui Six décembre 1792 sans prairial de la République
 française, nous maire officier, Municipaux notables, et Citoyens —
 de la commune de Combier, tant assemblés au lieu ordinaire
 de nos séances, après y avoir été préalablement convoqués, pour
 délibérer, et nommer les officiers municipaux, ainsi que l'officier
 public. Les scrutins ayant été développés pour nommer le Maire,
 il s'est trouvé que le Citoyen Galade Dupouberl a réuni la
 pluralité absolue, en conséquence il a été proclamé par toute
 la commune, maire, comme il étoit auparavant. On a ensuite
 développé les scrutins pour les officiers municipaux, et les
 Citoyens, Lacaton, et Pierre Galade, ont réuni la pluralité absolue
 au moins relative, et ont été proclamés par la d. commune
 officiers municipaux. Les scrutins ont aussi été développés pour
 nommer l'officier public; et la pluralité absolue a tombé
 sur le Surs. Lacaton Citoyen, ainsi la commune de d. —
 Combier, l'a proclamé et se regardera dans la suite pour
 officier public. Le présent procès verbal fait et clos en
 présence de la municipalité, et Citoyens assemblés qui ont
 signé, les autres ayant déclaré ne le savoir de ce sujet.
 Dans la même séance, on a aussi nommé le procureur de la
 commune et le greffier, et les scrutins ayant été développés pour
 l'un et l'autre, le Citoyen Desfays, a été nommé procureur
 de la commune, et le Citoyen Forestier a été nommé greffier
 comme ils étoient auparavant. Les mêmes notables notables ont
 conservés leur places en consentement de la commune.

— Galade Dupouberl, maire Lacaton officier municipal Chevrière, notables
 Vallade officier municipal François Etienne Notable
 Cignard notable Sicard curé de Combier
 Michien laconbe Montion, Jaugeron
 Le présent procès verbal de la municipalité de Combier